

L'Ordre du Temple Solaire



Écrit par : Tissime



Avant d'aborder le thème principal de cet article, il convient que je vous expose la définition du mot secte selon deux dictionnaires de la langue française :

Secte : Groupe de personnes rassemblées généralement autour d'un leader charismatique, fortement endoctrinées et professant un ésotérisme parfois inquiétant. *Larousse de poche, édition 2005*

Secte : n.f. (lat. *secta*, de *sequi*, suivre). Groupement religieux clos sur lui-même et créé en opposition à des idées et à des pratiques religieuses dominantes. *Le petit Larousse illustré 2002*

Ainsi, je peux vous démontrer en quoi l'Ordre du Temple Solaire est effectivement une secte. Mais, partons maintenant du début et celui ci est lié à Luc Jouret et surtout à Joseph (dit Jo) Di Mambro , deux hommes au passé et idées troubles...

Il était une fois...



1974, Luc Jouret (né en 47 au Congo Belge) vient de sortir de l'université de Bruxelles, diplômé de médecine. Il décide de se spécialiser dans l'homéopathie qu'il exercera plus ou moins pendant 15 ans, accompagnée de divers autres de ses croyances et pratiques de médecines parallèles – notamment la macrobiotique (*méthode diététique à base d'un régime végétarien*), l'iridologie (*méthode qui permettrait le diagnostic d'une maladie à partir de l'examen de l'iris*) etc.

Il rencontre Jo Di Mambro en 1976, année qui marque son passage définitif dans la mouvance « ésotérico-occultiste ». En 1983, il rejoint l'Ordre Rénové du Temple, branche templière d'extrême droite créée et dirigée par Julien Origas qui fut, durant la Seconde Guerre Mondiale, très proche de la Gestapo de Brest.

Jouret lui succède à sa mort pendant environ un an et demi. Nous voilà donc en 1984, année où Jouret quitte l'ORT (avec 30 des membres qui l'ont suivi) afin de s'associer à Di Mambro pour créer leur propre « ordre » templier.



Joseph Di Mambro est né en 1924 à Genève et fut longtemps directeur d'une manufacture horlogère avant d'être condamné à 6 mois de prison en 1974 pour escroquerie, abus de confiance, et émission de chèques sans provision...

Membre de l'Ordre de la Rose Croix depuis une durée inconnue (*un ordre connu dans le milieu ésotérique, créé en Allemagne au début du XVIIème siècle et très penché sur l'Alchimie, probablement affilié aux ordres Francs Maçonniques*), il le quitte en 1976 afin de lancer sa propre organisation : la Golden Way ou Voie Dorée, qui prône des pratiques écologiques, une vie saine et dispense un enseignement spirituel, indispensable selon son dirigeant.

Cet organisme, de nature ésotérique, se transformera finalement en Ordre du Temple Solaire.

Un couple merveilleux

Le maître à penser ou « gourou », Di Mambro est également le trésorier du Temple Solaire, tandis que Jouret (qui donnait déjà de nombreuses conférences avant de rencontrer son complice) devient LE recruteur de l'Ordre grâce à son éloquence et son charisme reconnu de tous les ex-membres du Temple.

L'équipe va créer une vraie organisation sectaire, tant sur les principes que sur le mode de vie. L'Ordre du Temple Solaire, basé sur les « croyances » templières fonctionne à double sens » : le fonctionnement interne (simples membres) et caché (Synarchie).

Ainsi : « *L'Ordre TS est placé sous l'obédience absolue de la Synarchie du Temple. A cet effet, la Synarchie détient les pouvoirs les plus étendus ; ses membres sont et resteront secrets. La Synarchie du Temple est seule compétente pour nommer les responsables et dirigeants de l'Ordre TS.* »

Un Commandeur de Région et trois Veilleurs dirigent les « loges » qui regroupent les membres selon leur région. La progression du simple membre dans l'ordre se fait selon 3 niveaux, eux-mêmes nivelés en 3 grades : les Frères du Parvis, les Chevaliers de l'Alliance et les Frères des Temps Anciens.

Voici quelques principes de vie tirés de documents internes et « confidentiels » :
« L'Ordre TS est en vérité un Ordre chevaleresque mystique et initiatique authentique. »

Les objectifs de manifestes de l'Ordre :

- 1. Reconnaître et rassembler une Élite spirituelle afin de la préparer, par l'étude des Hautes Sciences, à participer à des travaux, en vue de perpétuer la conscience UNE et la Vie dans le temps et l'espace*
- 2. Prendre une part prépondérante et active à l'édification des Centres de Vie.*
- 3. Former à travers le monde une chaîne de fraternité véritable, au service des forces positives et du Temple unifié, constitué par l'Ordre TS.*

Lors de son arrivée, chaque membre reçoit une révélation sur une de ses précédentes incarnations, toutes sont assez prestigieuses et ont, bien sûr, pour but de valoriser le nouveau membre par rapport à la vie courante des gens « normaux ».

Luc Jouret serait donc la réincarnation de Saint Bernard de Clairvaux, un abbé français ayant vécu au XI^{ème} siècle, fondateur d'un nouveau courant cistercien. Cet abbé rédigea lui-même les statuts des Templiers lors du fameux « Concile de Troyes ».

Son épouse serait la réincarnation d'Isis et celle d'un autre membre Antéa : la mythique reine de l'Atlantide. Le point commun de ses deux femmes sera surtout l'éclatement de leurs unions programmées par Di Mambro et Jouret lui-même, la gérance des couples étant un très bon moyen d'avoir les pleins pouvoirs sur les membres sans que ceux-ci ne se plaignent jamais.

Une autre règle à respecter est la confidentialité absolue sous peine de châtement des « maîtres cosmiques ». Ceux-ci résident principalement dans la tête de Di Mambro, ils lui révèlent ou dictent les informations sur le bon fonctionnement du temple et de ses membres.

Ainsi, si les membres suivaient cette règle (ce qui était le cas de presque tous) leurs familles, amis ou conjoints ne pouvaient malheureusement pas découvrir l'impasse dans laquelle ils étaient avant qu'il ne soit trop tard, comme la famille Vuarnet qui a perdu deux des siens.

Des communautés de l'OTS (regroupant des membres qui y vivent toute l'année) voient le jour. Le Centre de Vie de la ferme de la Rochette à Cheiry (canton suisse de Fribourg) est le premier à être créé.

Les membres y sont presque traités en esclaves avec un rythme de vie harassant entre les tâches ménagères, celles du jardin, ou les réparations et les cérémonies incessantes. Ces dernières sont d'ailleurs au cœur du Temple : les adeptes sont réunis dans un cadre envoûtant et prédisposant à un état d'esprit ouvert, les effets spéciaux (sons, lumières et apparitions spectaculaires) aidant peut-être un peu. C'est là que les « maîtres cosmiques » dictent la conduite à tenir pour l'Ordre à Di Mambro, qui, à son tour, montre la voie à ses brebis...

Une cérémonie spéciale y a lieu : elle annonce la conception par « théogamie » (ou faculté d'un dieu de pouvoir concevoir sans contact physique) de l'enfant divin, réincarnation officielle du Christ, dont la mère est une des adeptes.

Tous les membres y croient et se réjouissent de la naissance de cette enfant. Mais, malheureusement pour eux, cette petite fille prénommée Emmanuelle n'est autre que la fille de Di Mambro et de sa maîtresse et n'a donc rien de cosmique...

On peut donc voir que l'emprise des deux maîtres à penser de l'OTS est totale sur leurs membres. Ils utilisent tous les moyens qui leur passent par la tête pour s'assurer que les membres de leur organisation sont complètement sous leur emprise : mode de vie, croyances exclusives, amours, vie de famille, renforcement de l'aspect élitiste, isolement, tout y passe.

Quant à ce qui est des membres, ils appliquent sans mot dire le moindre ordre émanant de Jo Di Mambro, réceptacle des très craints « maîtres du Cosmos » ou ceux venant de Luc Jouret, même lorsque cela touche au plus profond de leurs sentiments.

De plus, leur silence peut s'expliquer par le côté élitiste de la secte, ses membres étaient heureux de faire partie des « messagers célestes » dans un monde « décadent ».

Sur le plan matériel, la secte, qui s'est d'abord implantée en Suisse, étend peu à peu son emprise en France tout d'abord, puis au Canada en passant par la Belgique, la Guyane, ou encore l'Australie, qui restent des pays peu actifs mais agréables à visiter pour Di Mambro et Jouret.

Ce dernier rallie à lui seul beaucoup de nouveaux membres, soigneusement choisis pour leurs portes monnaie bien garnies.

En 1994, la secte pèse 93 **Milliards** de dollars américains (valeur 1994) et possède des dizaines de propriétés immobilières.

Le prix d'un cycle complet permettant de progresser d'un seul niveau est de 12.000 francs ou 1800 euros (environ 3000 dollars canadiens) tandis que la seule tenue coûte 3000 à 4000 francs ou 450 à 600 euros (environ 1000 dollars canadiens).

Bien sûr, tous les membres sont incités à donner tout ce qu'ils ont au temple, pour leur bien-être et leur « évolution spirituelle ».

Le nombre de membres est (très) difficilement évaluable et varie selon les estimations : entre 350 et 800, mais cela paraît peu en comparaison du poids financier de l'organisation. Le secret étant de mise, le nombre d'adhérent reste donc flou...

Ou le début de la fin

En juillet 1993, Luc Jouret est condamné à une amende de 1000 dollars canadiens (600euros) ainsi qu'à un an de probation dans une sombre affaire de trafic d'armes. L'affaire fait grand bruit et marque le début de la fin de l'organisation sectaire. L'influence du principal recruteur décline rapidement, des dizaines de membres délaissent la secte, effrayés par l'affaire, tandis que les plus fortunés réclament leur argent à Di Mambro qui refuse absolument toute idée de remboursement.

Jouret et Di Mambro sont donc attaqués de toute part et pas uniquement au Canada. Trop de personnes extérieures à l'Ordre s'intéressent à celui-ci, il est temps de le détruire afin que ses secrets périssent avec lui.

Ainsi, la doctrine prêchée devient radicalement plus apocalyptique, les membres sont pressés d'effectuer le « transit » qui les mènera vers Sirius, (étoile refuge spirituel au plus près de Dieu) pour eux... et leurs familles.

À nouveau, de nombreux membres désertent la secte, peu désireux de transiter où que ce soit... Fatalement, cela confirme leur état « supérieur » à ceux qui restent. En effet, à la fin, seuls les meilleurs restent.

C'est comme cela que se produit le premier « suicide » collectif : le 5 octobre 1994, 48 corps carbonisés sont retrouvés en Suisse : 23 à Cheiry, 25 aux Gorges-sur-Salvan.

Les corps de Luc Jouret et Joseph Di Mambro sont *supposés* être dans le carnage.

Vient le 15 décembre 1995, une clairière du Vercors en France, 16 personnes sont retrouvées entièrement brûlées dont 3 enfants, alors que tout le monde pensait que l'Ordre du Temple Solaire s'était terminé dans le triste événement précédant celui-ci, les familles des victimes les premières...

Enfin, le 22 mars 1997, 5 adeptes du Temple dont 3 français, sont découverts (à nouveau brûlés intégralement, nous en verrons les raisons plus tard) à Saint Casimir au Québec.

Les bilan est accablant : 74 morts, dont 11 enfants ou adolescents, qui ne peuvent absolument pas être considérés comme ayant fait le « transit » volontairement puisqu'un enfant ne peut pas se donner la mort, que ce soit avec une arme à feu ou avec du poison...

L'Ordre du Temple Solaire réunit donc toutes les caractéristiques d'une secte. Non seulement l'endoctrinement était féroce et total, mais la vie des membres était ensuite rapidement restreinte au seul cadre de l'Ordre, dans un mode de vie austère et limité, tandis que leurs croyances ne se résumaient plus qu'à ce que prêchaient Jouret et Di Mambro, grands gourous en chef. En ce qui les concerne, leurs chefs d'accusation sont long comme un bras : mensonges, manipulations, corruption, détournement de fonds, incitations répétées au suicide etc.

Voilà pour ce qui est de l'Ordre en tant que secte, nous allons maintenant aborder l'aspect sombre de cette secte meurtrière qui a tant fait parler d'elle...

Mais où est donc... l'argent ?

C'est la première question que l'on peut se poser. Si Jo Di Mambro a refusé de rembourser l'argent que lui ont donné (plus probablement prêté) certains membres, où sont donc passés les 93 milliards de dollars que valait l'OTS en 1994 ??

Il a été démontré que Jo Di Mambro a commencé à faire des voyages en Australie dès 1989, accompagné ensuite de Jouret dès 1993. La certitude qui nous intéresse ici, est que les deux hommes ont ouvert des comptes là-bas. Par contre, le doute subsiste quant à leurs activités dans ce pays.

Il a été supposé que Jouret s'occupait d'un léger trafic d'armes du Canada à la plus grande île du monde. Cette thèse est corroborée par sa condamnation quelques mois plus tard.

Pour ce qui est des comptes : mystère total, ils n'ont jamais été inspectés, par aucune des nombreuses polices qui s'occupaient alors de l'affaire.

Voici l'aspect financier plus que louche de l'organisation : Di Mambro se rendait souvent à une « loge » zurichoise, où il disait recevoir les ordres des entités supérieures... à Zurich... une des plus grandes capitales financières du monde entier...

De nombreux autres trafics sont « supposés » avoir été réalisés par le duo infernal (trafic de narcotiques, affaires avec la mafia italienne et suisse en plus du trafic d'armes), mais, faute d'enquête policière digne de ce nom, cela reste une supposition comme tant d'autres dans l'épais dossier de l'Ordre, tout comme les fameux « suicides collectifs »...

74 morts, histoire d'enquêtes soigneusement bâclées

Les magistrats ou enquêteurs nommés pour s'occuper de l'affaire ont eu un dur travail à réaliser mais cela englobe différentes significations...

...par exemple jouer la carte de l'ignorance, comme celle du juge suisse André Piller. Mercredi 5 octobre 1994, il propose purement et simplement aux journalistes d'aller faire une ballade touristique afin d'y faire « quelques images » sur le site de la ferme de la Rochette, à Cheiry, lieu du premier massacre.

Les corps sont alignés sous des linceuls blancs dans le verger de la propriété tandis que la presse part explorer le domaine comme un groupe de touristes japonais chassant l'occasion de prendre le moindre cliché... sur le lieu des crimes multiples, avant que la police scientifique n'ait eu le temps de faire quoi que ce soit !

Évidemment, le juge a la science infuse et décide de faire sienne la thèse du suicide collectif, malgré quelques indices suspects comme les mains liées des victimes, les balles logées dans leurs têtes, tirées sous d'improbables angles, les sacs plastiques qui enveloppent les crânes et le dispositif de mise à feu de la maison... commandé à distance.

48 heures plus tard, « pour ne pas choquer les croyants ni attirer les curieux » le magistrat suisse fera tout bonnement détruire le sanctuaire secret de la secte installé sous la demeure. Pas de tueur(s) venu de l'extérieur ? Pas d'empreintes à chercher, à quoi bon conserver un décor en toc et un sanctuaire fourmillant d'indices ??

Avec un profil certes moins médiatique, le juge d'instruction Jean-Pascal Jacquemet, malheureusement affligé du virus contagieux de « l'étourdi magistrat », n'exploite pas tous les éléments du dossier des Granges-sur-Salvan.

En effet, des reporters récupèrent des pièces importantes abandonnées sur place par les « enquêteurs ».

Tout cela s'ajoute à l'énorme manque de curiosité des enquêteurs canadiens pour une affaire qui a presque fait le tour du monde après la découverte et l'identification de 5 autres membres de l'OTS à Morin Heights, au nord de Montréal.

Laissez moi vous conter l'histoire de ces 5 morts dont je ne vous ai pas encore parlé. Tony et Nicky Dutoit sont un couple canadien et se retirent de l'Ordre aux environs de 1994. En effet Tony a installé les effets spéciaux utilisés lors des cérémonies et ne croit plus vraiment aux thèses cosmiques de Di Mambro, tout comme son épouse.

Ils réussissent à convaincre deux membres de plus de laisser l'Ordre, ce qui n'est pas du tout du goût de Di Mambro et Jouret.

De plus, Nicky attend un enfant, et le couple n'a pas demandé la permission à Di Mambro pour avoir cet enfant, ce qui est contraire au règlement de l'OTS.

Comble d'ironie, le couple décide d'appeler son bébé « Emmanuel », qui est également le prénom de la petite fille de Di Mambro.

C'en est trop pour le gourou machiavélique. Avec la complicité de Jouret, il décide que le couple Dutoit doit périr ainsi que leur fils considéré comme l'Antéchrist par le mouvement.

Sous un faux prétexte, Tony Dutoit est attiré dans le sous-sol de l'immeuble qu'occupe Dominique Bellaton (autre membre éminent) où il est frappé à coups de batte de base-ball, avant d'être poignardé à 50 reprises...

Son épouse, restée chez eux avec leur enfant, est également frappée de 14 coups de couteaux, puis égorgée et laissée exsangue tout comme son mari (il semblerait que dans certains rituels, tuer ses victimes d'une telle manière les empêchent de procréer dans l'au-delà.)

Vient le tour du bébé, qui n'a même pas 3 mois. Les assassins le poignent d'une vingtaine de coups et finissent leur horrible mission en lui enfonçant un pieu de bois dans le thorax.

Deux autres personnes s'étant donné la mort sont également retrouvées plus tard au même endroit.

Avec une telle et inhumaine tuerie, on peut se demander ce que pensaient ou croyaient les enquêteurs québécois ? Comment ne pas réagir devant de tels homicides ?? Mystère...

Luc Fontaine sera l'heureux élu désigné pour s'occuper du massacre du Vercors en France. Il dispose de moyens limités et n'est pas déchargé de ses autres affaires, ce qui est donc clairement un moyen de l'empêcher d'enquêter correctement, surtout lorsque l'on connaît la lenteur de la justice française et la surcharge de travail des magistrats...

Idem pour le dernier « départ » de 5 membres de l'OTS à Saint-Casimir, aucune enquête n'est faite, l'affaire est vite close.

Beaucoup d'éléments trouvés volontairement ou non par les journalistes ou les parties civiles (notamment la famille Vuarnet) vont dans le sens de meurtres des membres, qui n'ont, pour la plupart du temps, pas effectué le « transit » volontairement.

Voici une petite énumération de ces accablants témoignages des preuves :

– **Aucune trace d'empreintes digitales sur les armes** (retrouvées) ayant servi à perpétrer les meurtres ou suicides, selon les convictions, et pourtant le potentiel est assez vaste : batte de base-ball, couteaux, divers revolvers, bouteilles de gaz, boîtes de médicaments. Pourquoi tant de personnes voulant se suicider ne laisseraient-elles aucune empreinte ?? La seule empreinte retrouvée l'a été sur un sac plastique blanc, elle est inconnue et aucune mention n'en est faite durant toute l'enquête ! Ce qui nous laisse supposer que soit des précautions ont été prises avant, pendant ou après les massacres, par ou pour les auteurs. Soit il y avait des empreintes, de personnes non-suicidées, passées sous silence ou volontairement « oubliées ». Comment cela se fait-il qu'autant d'enquêteurs, magistrats, et simples policiers venus de trois pays soient si distraits ??

– **Salvan : aucune identification des victimes.** A la dernière demeure de... je vous laisse deviner ... Luc Jouret et Jo Di Mambro, l'identité des corps n'a pas été réalisée, mais a été supposée formellement par des experts... Bien sur, comment savoir si les deux gourous potentiellement multimilliardaires sont vraiment morts, alors que personne n'a non plus vérifié leurs comptes en Australie et qu'un témoin dit avoir vu Jouret dans le pays des kangourous un an après Salvan ??

– **La présence de personnes notoirement non consentantes au « transit » lors de celui-ci.** C'est un fait établi, dans la plupart des massacres, certains corps de victimes prouvent manifestement que ces dernières n'étaient absolument pas prêtes pour le « passage ». Non seulement leurs réticences étaient connues des autres membres ou de leurs familles et amis, mais certaines ont été attirées sous de faux prétextes (financiers notamment).

Enfin, sur des corps examinés dans le Vercors, les gendarmes ont relevés des traces de coups et des fractures, preuve s'il en est du refus de certains membres ou ex-membres de passer à l'acte.

Il ne faut pas oublier de compter les sacs plastiques sur les têtes de toutes les victimes (utiles pour les empêcher de respirer ou d'être « contaminées » par des éléments composant l'air de l'endroit où elles ont été tués, et qui diffère probablement du lieu où elles ont été retrouvées), les mains souvent liées, la présence importante de substances psychotropes (sédatifs ou somnifères) retrouvées dans le sang de quasiment toutes les victimes alors que l'on ne sait toujours pas si elles ont ingéré ces produits volontairement ou non...

– **Des preuves qui s'envolent** dans la résidence de trois victimes, quelques jours *avant* que les corps du Vercors ne soient découverts. Des personnes possédant les clés et se présentant comme des policiers, auraient emporté beaucoup de preuves. C'est notamment le cas du fameux et vrai policier soit-disant « exécuteur » : Mr Lardanchet qui, quelques semaines avant les événements, avait eu plusieurs entretiens au Ministère de l'Intérieur. Ces visites indiquent clairement que des individus extérieurs étaient au courant de ce qui se tramait, ainsi que du massacre perpétré, et ce, bien avant sa découverte officielle, une semaine plus tard.

– **Des assassins morts avant de tuer ?** C'est, aussi stupide que cela puisse paraître, ce que conclut l'enquête du Vercors. Les deux assassins censés avoir exécuté tous les autres, seraient donc morts avant de les avoir tués. La position de leurs corps (tombés pile dans le cercle de la mise en scène) mène à cette conclusion logique, mais ils sont également désignés comme les véritables assassins par... la même enquête...

C'est à n'y plus rien comprendre... Que ou plutôt qui cachent les enquêteurs des trois pays ? Qui a donc allumé le bûcher funéraire et assassiné les membres candidats ou non au « transit » ?!

Toutes ces questions sont rejointes par bien d'autres telles que :

Pourquoi le pharmacien, notoirement membre de l'Ordre du Temple Solaire et qui a fourni les substances psychotropes utilisées lors des « passages », a-t-il été « excusé » lors du procès ? Il a même fait l'objet d'un non lieu, ce qui est légèrement incompatible avec la qualification par le juge « d'associations de malfaiteurs » en parlant de l'OTS.

Pourquoi a-t-on retrouvé des traces de phosphore en grande quantité sur le sol et sur les victimes, indice de l'utilisation de lance-flammes de type militaire ?

Pourquoi n'a-t-on pas retrouvé toutes les douilles ayant servi à exécuter les victimes sur le lieu du crime ?

Pourquoi Di Mambro a-t-il écrit une lettre, juste avant sa prétendue disparition à Charles Pasqua, alors ministre de l'intérieur français en l'appelant « Très Cher Charlie » ?

Toutes ces questions et bien d'autres n'ont volontairement pas été résolues. Il est douteux de penser que les enquêteurs et magistrats aient bâclé leurs enquêtes volontairement, mais il est tout à fait plausible de croire que ceux-ci ont été empêchés par leur hiérarchie de faire quoi que ce soit visant à trouver les coupables de ces crimes...

Justement, qui sont ceux qui ont programmé ou aidé les deux dirigeants de l'OTS à supprimer leur oeuvre ?

Ordre du Temple Solaire ou Ordre Top Secret...

Les liens de l'OTS avec diverses et puissantes organisations ne concernant aucunement un groupe de convictions tempelières sont flagrants.

Il y a ceux entretenus avec la SAC (Service d'Action Civique, milice gaulliste, reprise justement par Charles Pasqua), le bizarre assassinat de la député FN Yann Piat qui s'intéressait justement à un projet immobilier mené par un gros ponte de l'OTS, comme par hasard. On peut encore citer ceux développés avec la mafia italienne (grâce notamment à la Loge P2 Italienne) et varoise.

Bien des pistes sont avancées sans toutefois rien prouver...

En plus de tous les crimes ou trafic imputés à la personne de Jo Di Mambro et à celle de Luc Jouret, il pourrait également figurer celui du trafic d'argent sale pour le compte du gouvernement français.

Divers acteurs politiques très impliqués dans l'appareil étatique français (Parlement, Gouvernement, Justice) sont soupçonnés de faire tout leur possible afin d'étouffer cette affaire depuis plus de dix ans. La justice française aurait donc clos le principal dossier et reporter les charges sur un accusé finalement peu impliqué ou concerné (Michel Tabachnik auteur des « Archées » sorte de bible de l'OTS, son procès se rouvrira d'ailleurs à partir du 2 octobre 2006 devant la cour d'appel de Grenoble en France).

De plus cette affaire rappelle beaucoup deux autres massacres de membres d'organisations sectaires aux Etats-Unis :



L'affaire Waco : où plusieurs centaines d'agents fédéraux, militaires et autres policiers ont assiégé un ranch (pendant 51 jours), siège de la communauté des Davidiens, où les membres s'étaient retranchés après que les troupes aient commencé à leur tirer dessus sans sommation, avec snipers et hélicoptères à l'appui alors que les membres n'étaient même pas armés, n'avaient fait aucun geste hostile et demandaient justement une négociation...

Finalement les forces de l'ordre utilisent la manière (très) forte, alors que des femmes et des enfants étaient présents en nombre. Elles lancent 350 bombes à gaz par les fenêtres, défoncent les murs avec des chars d'assaut, jettent également des grenades sur les gens tentant de fuir, pour finir par incendier le ranch et faire 80 morts dont 74 décédés lors de l'incendie du bâtiment...

Une enquête parallèle finit finalement de dévoiler les liens de la secte avec le ministère des finances de Bill Clinton.

Idem pour un autre scandale américain, *Guyana* une autre organisation sectaire. Le « temple du peuple » était utilisé comme fournisseur d'humains qui servaient de cobayes lors d'expériences menées par des scientifiques américains sur le « contrôle mental avec les drogues ». Le député Ryan, ennemi juré de la CIA, y fut même attiré dans un piège et périt avec l'ensemble de la communauté...

Le FBI fut donc obligé de dévoiler un rapport de plus de 39.000 pages sur l'affaire, mais personne ne fut accusé ou sanctionné pour autant...

Il en est de même pour le gouvernement français, avec Charles Pasqua, personnage reconnu pour tous les trafics et corruption qui ont entachés son ministère ainsi que les couleurs de la République française. Mais il a sans doute été aidé pour camoufler le tout, avec la coopération sans doute forcée du Canada, de la Belgique et de la Suisse, pays qui, hasard des choses, sont tous francophones...

En conclusion, l'Ordre du Temple Solaire a apporté bien plus de mystères que de réponses. Les familles des victimes ainsi que diverses associations réclament depuis bien longtemps une enquête organisée par l'Union Européenne et excluent de toute présence française ou d'un divers pays impliqué. Cependant, il est fort improbable que cette demande aboutisse étant donné le grand poids de la France sur l'UE.

Sources

Sectes-infos.net
religion.qc.ca
prevensectes.com

Article : Hécatombe à la secte, Le Monde, par Jean-Pierre Tenoux

Rapport de la Commission d'enquêtes parlementaire belge sur les pratiques illégales des sectes - Commission rogatoire relative à l'Ordre du Temple Solaire (OTS) - Seconde audition de M. Bulthé, juge d'instruction, et audition de M. François, gendarme, membre de la "cellule OTS"

Document-fiction sur la secte de l'Ordre du Temple Solaire produit par France 3, 2005